

SALAISE-SUR-SANNE | Déchets australiens : une association reproche à Mme Royal sa décision

L'association Robin des bois vole au secours de Tredi

La décision, actée par le préfet de l'Isère, de la ministre de l'Écologie et du Développement durable Ségolène Royal, de refuser la venue de déchets australiens pour être incinérés sur le site de Tredi à Salaise-sur-Sanne, a fait, en Pays roussillonnais et sur les territoires voisins susceptibles d'être impactés, l'unanimité. Au-delà des associations de défense de l'environnement locales qui sont montées au créneau et qui n'ont d'ailleurs jamais remis en cause le sérieux ni le savoir-faire de Tredi, cette unanimité a aussi été politique avec une attitude saluée à droite comme à gauche.

Cette belle unanimité, néanmoins, a été remise en cause, hier matin, sur les ondes de nos confrères de France bleue Isère, par Jacky Bonnemains, président de l'association écologiste Robin des bois. Une association qui déplore la décision de Mme Royal, considérant que le site de Tredi à Salaise-sur-Sanne est l'un des rares au monde qui peut répondre aux contraintes de l'incinération de HCB ou hexachlorobenzène, le déchet incriminé.

■ Prestataire de Tredi

M. Bonnemains considère même les associations qui se sont opposées à la venue des déchets (en l'occurrence Vivre et Sauvons notre futur, mais plus largement, la Frapna ou encore les associations voisines drômoises), comme étant extrémistes en la matière.



Robin des bois bénéficie de subventions de Tredi pour son rôle de conseil en environnement. La DL

re. Pour Robin des bois qui assure avoir travaillé avec Orica, l'importateur de déchets, et Tredi, à un modus operandi pour réduire les risques, en matière de transport maritime, « le ministère de l'Écologie rejoint les amalgames et le caricatures des écologistes français et internationaux qui n'ont pas voulu prendre en compte les avantages du scénario préfiguré » (lire par ailleurs).

Pour le moins, les termes sont vifs. Toutefois, on peut se poser légitimement une question quant à la position de l'association. Elle émerge en effet auprès de Tredi comme conseiller en visitant certains sites. Tredi est aussi l'une des trois ou quatre structures qui subventionnent financièrement Robin des Bois. Lors des dernières

assemblées générales de l'association, l'industriel apparaît comme le premier créancier dans la rubrique conseil en environnement, lors de la présentation des budgets. Globalement en 2011 et 2012, Robin des bois a touché sur cette ligne 73 500 et 49 500 €. Et Sêché environnement auquel appartient Tredi ne fait pas mystère d'adhérer au groupement d'expertise et d'intervention des déchets dans lequel on retrouve une association : Robins des bois.

En tout cas, du côté des associations du Pays roussillonnais, on préfère manier l'ironie. « Nous invitons M. Bonnemains à venir camper 15 jours auprès du site de Tredi. Après nous en reparlerons », lance l'association Vivre.

Georges AUBRY

Robin des bois assure avoir été écouté par Orica et Tredi

Robin des bois assure donc avoir fait des recommandations à Tredi concernant la venue de HCB à Salaise-sur-Sanne et même avoir été à Sydney, sollicité par Orica.

Pour Robin des bois, l'arrivée initiale de 132 tonnes de déchets était un essai de faisabilité au terme duquel il fallait vérifier la sécurité de la chaîne logistique et la conformité des rejets atmosphériques et liquides et des résidus solides lors du traitement. Ce n'est qu'au terme de ce traitement expérimental que le permis d'importation aurait pu être accordé. L'association aurait aussi de-

L'INFO EN PLUS

LE CONTEXTE

Sur injonction de Mme Royal, le préfet de l'Isère a refusé lundi à la société Orica, l'importation de HCB, un polluant hautement toxique, cancérigène, très nocif pour les fonds marins et interdit en Europe depuis 1981, sur le site de Tredi à Salaise. Orica souhaitait faire traiter son stock historique de HCB, soit 9000 tonnes (plus 6000 tonnes de déchets annexes). L'Allemagne et le Danemark, sollicités, avaient été dans ce sens.

mandé la mise en place d'un protocole spécial de surveillance par l'industriel et les plus grandes précautions administratives, assurantielles et logistiques pour guider le transport maritime du HCB. « Orica a accepté ces recommandations et amélioré son projet en conséquence » affirme Robin des bois.

C'est notamment sur ce point du transport maritime que se sont basés Mme Royal et le préfet de l'Isère pour refuser les déchets au titre du principe de précaution et de proximité.

G.A.